

Missions et attributions de l'OIA Café-Cacao

L'ANACARDE a déjà averti, Bruno KONÉ veut trancher.



Missions et attributions de l'OIA Café-Cacao : L'anacarde a déjà averti, Bruno Koné veut trancher

Du 15 au 18 juillet 2026, l'atelier national de clarification de Yamoussoukro doit trancher ce que la réforme des Organisations Interprofessionnelles Agricoles n'a jamais vraiment réglé : qui régule, qui organise la filière, et avec quels moyens.

Par DASSO DENIS

Certaines réformes naissent d'une vision. D'autres survivent difficilement à leur mise en œuvre.

La création des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA) en Côte d'Ivoire appartient à la première catégorie. Inspirée des meilleures pratiques internationales, portée par les grandes orientations de libéralisation économique, cette réforme poursuivait un objectif simple : organiser le dialogue entre les acteurs des filières agricoles, responsabiliser les professions et permettre à l'État de se recentrer sur ses missions régaliennes.

L'idée était ambitieuse. Elle demeure pertinente.

Pourtant, plus de vingt-cinq ans après les premières expériences interprofessionnelles, force est de constater que la réforme n'a pas produit tous les effets attendus. Les OIA existent juridiquement, mais beaucoup peinent encore à exercer pleinement leur rôle économique et institutionnel.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'initiative du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, **BRUNO NABAGNE KONE** : un atelier national de clarification des missions et attributions de l'OIA Café-Cacao, convoqué du 15 au 18 juillet 2026 au Palace Hôtel de Yamoussoukro.

Au-delà d'une simple rencontre technique, ce rendez-vous s'annonce comme un acte politique : aller au bout de la réforme.

UNE REFORME, UN DECRET, UN RENDEZ-VOUS

Pour comprendre l'enjeu de Yamoussoukro, il faut revenir aux textes.

L'OIA Café-Cacao Côte d'Ivoire a été créée le 20 août 2025 et reconnue par le décret n°2025-896 du 3 décembre 2025. Sur le papier, l'interprofession dispose donc, depuis moins d'un an, de toute la légitimité nécessaire pour structurer le dialogue entre producteurs, transformateurs, commerçants, exportateurs et régulateur.

Dans les faits, la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), rattachée au Cabinet du Ministre, a jugé nécessaire d'organiser un atelier dédié pour éviter que l'interprofession ne s'installe dans le flou dès ses premiers mois d'existence. L'objectif affiché est sans ambiguïté : préciser, de manière précise, les missions stratégiques de l'OIA, ses attributions opérationnelles et son cadre d'intervention institutionnel, afin d'éviter les conflits de compétence sur le terrain.

L'atelier n'est pas un simple séminaire de sensibilisation. Il réunit quarante-deux participants : un représentant du Cabinet du MINADERPV, six agents de la DOPA, un représentant de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI), sept représentants de la Direction Générale du Conseil Café-Cacao, quinze administrateurs et un membre de la Direction Exécutive de l'OIA Café-Cacao elle-même, deux représentants d'Intercoton — l'interprofession sœur de la filière coton — venus partager leur expérience de collaboration avec leur régulateur, deux experts du cabinet Jad'Ex chargés de la modération, quatre personnes ressources et trois membres du secrétariat.

Quatre livrables sont attendus à l'issue des travaux : un rapport d'atelier, un document officiel fixant les missions, les attributions et le rôle de l'OIA dans la filière Café-Cacao, un projet de protocole d'accord entre l'OIA et le Conseil du Café-Cacao, et des recommandations stratégiques pour améliorer la collaboration entre l'interprofession et le régulateur.

Autrement dit, il ne s'agit plus simplement de reconnaître l'existence de l'OIA sur le papier. Il s'agit désormais de lui donner les moyens de fonctionner conformément à l'esprit de la réforme.

CE QUE L'ANACARDE A DEJA REVELE DU RISQUE

L'expérience d'autres filières, notamment l'anacarde, donne la mesure de ce qui se joue à Yamoussoukro.

L'interprofession y existe. Elle est reconnue. Mais elle peine encore à exercer pleinement les missions pour lesquelles elle a été créée, faute d'une répartition claire des compétences, des moyens et des responsabilités entre régulateur et interprofession.

Pour la filière Café-Cacao, qui représente une part importante des recettes d'exportation et des revenus des producteurs ivoiriens, ce précédent vaut avertissement. Une OIA privée de leviers réels — capacité à représenter, à négocier, à mobiliser des moyens d'accompagnement pour son fonctionnement et son opérationnalisation — resterait une coquille institutionnelle, incapable de peser sur les décisions qui affectent directement les producteurs, les coopératives, les exportateurs et les transformateurs.

C'est précisément ce risque que l'atelier entend désamorcer, en définissant noir sur blanc les moyens d'accompagnement nécessaires au fonctionnement de l'OIA et en validant un projet de protocole d'accord avec le Conseil du Café-Cacao — le document qui, dans la pratique, fixera qui fait quoi entre les deux institutions.

LE CCC, ARTISAN DISCRET DE LA REUSSITE DE L'OIA : UNE CONFIANCE QUI SE TRADUIT DEJA EN ACTES

Il convient, à cet égard, de saluer le rôle joué par le Conseil du Café-Cacao (CCC) lui-même dans cette dynamique. Alors que de nombreuses interprofessions agricoles, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, ne voient le jour que grâce au financement de bailleurs de fonds internationaux, l'OIA Café-Cacao a bénéficié d'un accompagnement porté à bras-le-corps par le régulateur national lui-même. Ce choix n'est pas anodin : il traduit une volonté du CCC de voir l'interprofession réussir, et non de la subir.

Ce climat de confiance trouve déjà une traduction concrète sur le terrain : le Conseil du Café-Cacao a accepté de céder à l'OIA l'opération de distribution des produits phytosanitaires aux producteurs, une mission éminemment

opérationnelle, au cœur même du métier de l'interprofession. Un tel geste, à ce stade encore précoce de la vie de l'OIA, est porteur d'espoir. Il permet de croire que la collaboration entre les deux institutions, loin de se limiter aux textes, peut se construire, dossier après dossier, sur la base d'une confiance réciproque.

REGULER OU ORGANISER : QUI FAIT QUOI ?

Le débat n'est pas nouveau, et il n'est pas propre à la Côte d'Ivoire : dans plusieurs filières agricoles, les régulateurs continuent d'exercer simultanément des missions régaliennes et des fonctions qui relèvent normalement de l'animation économique des filières. Cette coexistence, parfois ambiguë, crée un déséquilibre que les acteurs professionnels dénoncent depuis longtemps, sans toujours obtenir de réponse institutionnelle claire.

L'Organisation Interprofessionnelle Agricole Café-Cacao, sous le leadership de son Président Siaka Diakité, a eu le mérite de remettre cette question au centre des discussions. Les administrateurs issus des différents collèges professionnels — producteurs individuels, producteurs organisés, commerçants, transformateurs — ont exprimé leur volonté de voir préciser les missions de l'interprofession, ses attributions opérationnelles, son cadre d'intervention et ses relations avec le Conseil du Café-Cacao.

Cette démarche n'est pas une revendication institutionnelle contre le régulateur. Elle répond à une exigence de bonne gouvernance : aucune organisation ne peut être durablement efficace si ses responsabilités et ses moyens ne sont pas clairement définis. La question mérite d'être posée avec sérénité, sans esprit polémique — il ne s'agit pas d'opposer les institutions, mais de permettre à chacune de jouer pleinement son rôle.

CE QUE YAMOUSSOUKRO DOIT CHANGER POUR LES PRODUCTEURS

Ce que révèle cette initiative, c'est une volonté de préserver l'esprit originel des Organisations Interprofessionnelles Agricoles, résumé en un principe simple : l'État régule, les professionnels organisent la filière.

L'État fixe les règles, garantit l'équilibre général et protège l'intérêt collectif. L'interprofession, elle, représente les acteurs économiques, organise le dialogue entre les familles professionnelles, contribue au développement de la filière et participe à la mise en œuvre des actions collectives. Lorsque cette frontière est

claire, les institutions se renforcent mutuellement. Lorsqu'elle devient floue, les tensions apparaissent et l'efficacité s'affaiblit.

Pour que l'atelier de Yamoussoukro produise tous ses effets sur le terrain, trois orientations paraissent essentielles :

- 1. Clarifier définitivement le cadre juridique.** Les missions régaliennes doivent être clairement distinguées des missions économiques et professionnelles.
- 2. Accompagner les missions par les moyens correspondants.** Une responsabilité confiée sans ressources suffisantes reste théorique ; compétences et moyens doivent évoluer de manière cohérente.
- 3. Renforcer la redevabilité envers les producteurs.** L'efficacité d'une OIA doit se mesurer à sa capacité à améliorer durablement les conditions économiques des acteurs qu'elle représente — producteurs, coopératives, transformateurs et exportateurs.



**Une publication de
l'Agence ODD**

est une structure de veille informationnelle. Elle vise à une observation des active de l'implémentation des ODD en Côte d'Ivoire dans le but de mettre en lumière les acteurs du Développement Durables.

Directeur de Publication

Dasso Denis

Comité de rédaction

Dasso Denis

Tia Gonsse

Christian Konan

Infoline

27 22 28 76 01

01 53 69 26 17

DEPOT LEGAL :

Supplément Tribune du CACAO

Numéro : 7106 du 03 janvier 2003

CONCLUSION — UNE AMBITION PLUS GRANDE QUE YAMOUSSOUKRO

Les producteurs ivoiriens de café, de cacao, d'anacarde, d'hévéa et des autres filières ne demandent pas des privilèges. Ils demandent des institutions efficaces, une gouvernance claire, et que les réformes engagées produisent enfin tous leurs effets. En convoquant, du 15 au 18 juillet 2026 à Yamoussoukro, l'atelier de clarification des missions et attributions de l'OIA Café-Cacao, le Ministre Bruno Koné envoie un signal fort : celui d'un État qui ne se contente pas de

créer des institutions, mais qui souhaite leur donner les moyens d'accomplir pleinement leur mission.

L'histoire retiendra peut-être que cette rencontre de Yamoussoukro n'était pas seulement un atelier technique. Elle était le point de départ d'une ambition plus grande : **achever la réforme des Organisations Interprofessionnelles Agricoles et redonner toute sa force au partenariat entre l'État et les acteurs des filières agricoles ivoiriennes.**